

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre

/ 9 JAN. 2014

Paris, le

Référence : CP/A13022445-D13021425  
vos réf. : votre courrier du 12/07/2013

Monsieur le Sénateur-Maire,

Par courrier du 12 juillet 2013, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la pollution qui s'est produite le 15 juin 2013 sur le champ pétrolier de Chaunoy, situé sur la commune de Champeaux en Seine-et-Marne.

Cette pollution provient d'une fuite d'une canalisation enterrée de la plateforme de Chaunoy 2, exploitée par la société Vermilion, qui s'est déversée dans le Ru d'Ancoeur par le système d'assainissement.

La fuite a été stoppée rapidement après sa découverte. Une première estimation fait état de 1 m<sup>3</sup> de pétrole brut déversé dans le milieu naturel.

Un arrêté préfectoral de police a été pris le 19 juin 2013 pour prescrire :

- le nettoyage et l'évacuation des terres et eaux polluées ;
- la vérification du dispositif de gestion des eaux pluviales de toutes les plates-formes de la société Vermilion.

Cet événement doit nous rappeler, s'il en était besoin, qu'une exploitation pétrolière, même conventionnelle, peut être à l'origine de dangers et d'atteintes à l'environnement.

**Monsieur Michel BILLOUT**  
Sénateur de la Seine-et-Marne  
Maire de Nangis  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Ces exploitations doivent être impérativement contrôlées par l'Etat avec rigueur et faire l'objet de la même transparence vis-à-vis du public que les installations industrielles relevant du code de l'environnement. Tel est bien l'objectif de la réforme du code minier.

Par ailleurs l'exploitant assume ses responsabilités dans cette affaire, dont l'impact sur l'environnement a été réel mais limité. On sait toutefois que l'effet d'une pollution accidentelle pourrait être potentiellement beaucoup plus grave. Ceci montre l'importance des travaux pilotés par ma collègue Mme Christiane TAUBIRA, ministre de la Justice, pour améliorer le régime de la responsabilité environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe MARTIN